**MAITRE D'OUVRAGE : UGA**

**TRAVAUX D’EXTENSION DU GYMNASE DU CSU VALENCE**

**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

**Lot N°11 – MURS ESCALADE – TAPIS DE SOL**

Sous-Critère 01 – Pertinence des moyens humains et matériels mis en œuvre sur le chantier (15 points)

Le candidat détaillera les moyens humains et matériels qu’il mettra en place pour mener à bien l’exécution de son marché.

Il précisera :

**→** Quels seront les moyens humains d’encadrement, de conduite de chantier qui seront mis en place pour mener à bien l’exécution de l’opération, en détaillant leurs rôles, leurs qualifications, leurs capacités à mobiliser les équipes pour que les travaux avancent, et tout autre élément utile

**→** Quels seront les moyens minimums en personnel d’exécution prévus pour mener à bien la réalisation des travaux sur le chantier, suivant les caractéristiques du marché à réaliser

**→** Quels seront **l**es moyens matériels d’exécution (chantier et bureau d’études au besoin) affectés au chantier.

Sous-Critère 02 – Pertinence du mode opératoire et du planning proposé (20 points)

**→** Le candidat précisera la méthodologie qu’il mettra en place durant la phase d’études, de préparation, de la méthodologie d’intervention, d’exécution et d’organisation durant le chantier, et durant la phase garantie de parfait achèvement. En complément il détaillera les mesures qu’il appliquera pour assurer le suivi de la qualité, la communication interne, fiches d’auto-contrôles, fréquences des visites du personnel encadrant, détaillera ses modes opératoires de construction

**→** Le candidat transmettra un planning détaillé de ses interventions sur la partie approvisionnement, fabrication et exécution et détaillera ses méthodes exécution pour un éventuel gain de temps par rapport au planning DCE

Sous-Critère 03 – Pertinence des mesures mises en oeuvre en cas de difficultés ou retard (aléas) et pendant les

périodes de congés (15 points)

**→** Le candidat détaillera les mesures qu’il mettra en œuvre en cas d’Aléas, de retard et pendant les congés, en précisant les moyens humains, matériels et les aménagements horaires proposés. Il précisera également les dispositions mises en place pour assurer une continuité de l’activité pendant les périodes de congés (préciser effectif présent pendant ces périodes).

Sous-Critère 04 – Pertinence de la gestion des nuisances, des déchets de chantier et respect de l’environnement (10 points)

**→** Le candidat détaillera les mesures qu’il mettra en œuvre pour la gestion des nuisances sur le chantier (pollutions, bruit, poussières, flux d’engins, stationnement)

**→** Le candidat détaillera les mesures qu’il mettra en œuvre pour la gestion des déchets sur le chantier (tri déchets, recyclages, réemploi de matériaux, nettoyage de chantier)

**→** Le candidat détaillera les mesures qu’il mettra en œuvre sur le chantier pour le respect de l’environnement.